

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration**

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT-DEUX FÉVRIER,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 16 février 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Véronique CHAUVEAU, William GALLEY, Antoine MASSON.

OBJET : Action sociale - Aides facultatives délivrées par délégation du Conseil d'Administration – période du 01/01/2022 au 31/01/2022

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 25 juin 2020, le Conseil d'administration a délégué au Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à la Présidente déléguée, l'attribution des prestations du CCAS.

En application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président ou la Présidente déléguée ont accordé les aides facultatives suivantes entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 janvier 2022.

Famille de besoin	Type d'aide	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées
Se nourrir s'alimenter	Aide alimentaire	192	13 298,00 €
	Aide alimentaire d'urgence	0	0,00 €
Accéder à un logement, l'équiper, s'y maintenir	Aide au paiement d'une facture d'énergie	2	520,00 €
	Aide au paiement d'une facture d'eau	1	200,00 €
	Aide à l'équipement personnel et ménager	7	2 255,93 €
	Aide "coup de pouce" pour entrer dans un logement	1	79,00 €

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20220222-DEL-2022-017-DE
Date de télétransmission : 28/02/2022
Date de réception préfecture : 28/02/2022

Prendre soin de soi, se soigner	Aide pour une hygiène quotidienne	119	3 690,00 €
	Aide à l'accès au matériel optique	0	0,00 €
	Aide à l'accès au matériel médicalisé dentaire auditif	0	0,00 €
	Aide à la visite médicale	0	0,00 €
	Aide à la complémentaire santé (base CSS)	18	4 440,00 €
	Aide à la complémentaire santé (hors CSS)	2	895,50 €
Faire face aux imprévus, à un événement exceptionnel	Aide pour dépasser une difficulté exceptionnelle	0	0,00 €
	Aide pour prendre en charge des frais d'obsèques	1	500,00 €
Se former et vivre de son travail	Aide à la formation professionnelle	0	0,00 €
	Aide aux jeunes en insertion	0	0,00 €
Développer un projet professionnel	Aide pour l'achat d'un équipement professionnel	0	0,00 €
	Aide à la mobilité pour faciliter les démarches pour l'emploi	1	155,60 €
	Permis Citoyen	6	5 240,80 €
Se déplacer	Aide au transport IRIGO	29	582,90 €
Se cultiver	Aide aux loisirs pour tous	0	0,00 €
Total		379	31 857,73 €

En synthèse, les aides facultatives directes (c'est à dire hors dispositifs) accordées depuis le 1er janvier 2022 se répartissent mensuellement de la façon suivante :

	2021		2022	
	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées
Janvier	376	39 361 €	379	31 857,73 €
Février	330	26 098 €		
Mars	468	41 001 €		
Avril	414	43 087 €		
Mai	364	32 329 €		
Juin	399	38 943 €		
Juillet	400	41 270 €		
Août	401	28 352 €		
Septembre	402	42 788 €		
Octobre	437	39 725 €		
Novembre	428	33 698 €		
Décembre	382	39 132 €		
TOTAL	4 801	445 784,30 €	379	31 857,73 €

Le Conseil d'Administration prend acte de ces décisions.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

Accusé de réception en préfecture
049-26490158-20220228-DEL-2022-017-DE
Date de télétransmission : 28/02/2022
Date de réception préfecture : 28/02/2022